

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

Nº de résolution ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE BELLECHASSE



MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS 150, RUE PRINCIPALE SAINT-GERVAIS (QUÉBEC) GOR 3C0

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS, MRC DE BELLECHASSE, TENUE LE JEUDI 21 SEPTEMBRE 2023 À 12H30, AU 150, RUE PRINCIPALE

SONT PRÉSENTS

M. Éric Asselin M. Vincent Bilodeau Mme Josée Lemieux

M. Marc Martineau

M. Nicolas Turcotte

Tous formants quorum sous la présidence de M. Gilles Nadeau, maire.

Le conseil de la Municipalité de Saint-Gervais siège en séance extraordinaire ce 21 septembre 2023, à la salle du conseil municipal. Sont présents : Chacune des personnes ci-haut mentionnées s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance, la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Johanne Simms.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Les membres du conseil constatent et mentionnent que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal, Article 153, aux membres du conseil qui ne sont pas présents pour l'ouverture de la présente séance extraordinaire.

2. <u>LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR</u>

- 1. Ouverture de l'assemblée;
- 2. Adoption de l'ordre du jour;
- 3. Dossier(s) administration
 - 3.1 Bâtiment 30, rue de la Fabrique Est, Saint-Gervais;
 - 3.2 Mandat notaire;
- 4. Période de questions;
- 5. Dossier(s) varia, autre;
- 6. Levée de l'assemblée.



ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

230924 IL EST PROPOSÉ PAR Mme Josée Lemieux

APPUYÉE PAR M. Nicolas Turcotte

ET RÉSOLU D'adopter tel que présenté l'ordre du jour.

Résolution adoptée à l'unanimité.

3. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION**

3.1 BÂTIMENT 30, RUE DE LA FABRIQUE EST, SAINT-GERVAIS

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 30, rue de la Fabrique est, à Saint-Gervais, lot 3 199 402, a mis sur le marché cette propriété;

ATTENDU QUE la municipalité a mandaté le responsable de l'urbanisme M. Ludovic Bilodeau et la directrice générale Mme Johanne Simms de négocier l'achat du bâtiment situé au 30, rue de la Fabrique à Saint-Gervais auprès du propriétaire;

ATTENDU QUE la municipalité possède plusieurs terrains adjacents à l'immeuble et que son acquisition permettrait de maintenir et d'accroître la prestation de services à la communauté au cœur du village;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gervais a manifesté son intérêt d'acquérir le terrain et le bâtiment situés au 30, rue de la Fabrique Est, à Saint-Gervais, lot 3 199 402 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Bellechasse, et ce, à des fins municipales;

ATTENDU QUE le propriétaire accepte de vendre ladite propriété pour la somme de 145 000 \$ plus les taxes applicables;

230925 IL EST PROPOSÉ PAR M. Marc Martineau

APPUYÉ PAR M. Vincent Bilodeau

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise le maire ou le maire suppléant et la directrice générale et greffière-trésorière à signer tous les documents requis pour procéder l'achat du terrain et du bâtiment au 30, rue de la Fabrique Est, à Saint-Gervais, lot 3 199 402, cadastre du Québec, circonscription foncière de Bellechasse;

QUE la dépense pour l'acquisition de la propriété pour un montant de 145 000 \$ plus les taxes applicables s'il y a lieu, soit affectée au poste budgétaire 22-701-00-220-00 et soit financée par le surplus accumulé non affecté.

Résolution adoptée à l'unanimité.

3.2 <u>MANDAT NOTAIRE</u>

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gervais souhaite acquérir le terrain et le bâtiment situés au 30, rue de la Fabrique Est, à Saint-Gervais, lot 3 199 402 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Bellechasse;

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater un notaire pour instrumenter la transaction;



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution

ATTENDU la proposition d'offre de service reçue par Me Myriam Couillard, notaire du greffe Goulet Godbout Notaires & Associés, pour la préparation des documents d'achat de la propriété et de publication du contrat;

230926 IL EST PROPOSÉ PAR Mme Josée Lemieux

APPUYÉE PAR M. Vincent Bilodeau

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal mandate Me Myriam Couillard, notaire du greffe Goulet Godbout Notaires & Associés pour instrumenter la transaction d'achat de l'immeuble sis et situé au 30, rue de la Fabrique Est, à Saint-Gervais, en préparant les documents d'achat de la propriété et de publication du contrat;

QUE le conseil municipal autorise le maire ou le maire suppléant et la directrice générale et greffière-trésorière à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente;

QUE les honoraires professionnels et déboursés de 820 \$ taxes applicables en sus, soient comptabilisés au poste budgétaire 02-190-00-412-00.

Résolution adoptée à l'unanimité.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

5. DOSSIER VARIA

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

230927 IL EST PROPOSÉ PAR Nicolas Turcotte

ET RÉSOLU QUE l'assemblée soit levée à 12h40.

Je soussigné, maire de Saint-Gervais, donne mon assentiment sur l'ensemble des résolutions telles qu'elles sont rédigées dans le présent procès-verbal;

Gilles Nadeau,

Maire

Johanne Simms,

Directrice générale et greffière-trésorière



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

Nº de résolution ou annotation